



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

TGV Est

Question au Gouvernement n° 1636

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Alfred Muller.

M. Alfred Muller. Monsieur le ministre des transports, je tiens tout d'abord à vous donner acte des engagements tenus à propos de la publication dans les délais du décret d'utilité publique concernant la réalisation de la ligne TGV-Est. Cette publication préserve l'avenir de ce dossier prioritaire pour le désenclavement et le développement du grand Est et de Strasbourg comme capitale parlementaire européenne.

J'ai pris bonne note également des informations données la semaine dernière par Mme le secrétaire d'État en réponse à une question de notre collègue André Rossinot. Je ne vous interrogerai donc pas sur la suite des opérations qui sont envisagées dans l'instruction de ce dossier, même si les inquiétudes confirmées par Mme Idrac demeurent très vives concernant son aspect financier.

En revanche, je ne peux m'empêcher de relever la situation paradoxale dans laquelle des DUP interviennent.

En effet, ces dernières semaines, diverses informations très alarmantes sur l'avenir même des programmes TGV dans notre pays ont fait l'objet d'un important battage médiatique.

Les responsables de très haut niveau de la politique des transports et du ministère des finances laissent entendre que les lignes TGV ne sont pas rentables et même que le principe de la très grande vitesse devrait être revu. On parle de solutions de remplacement, comme la pendulation, de connexions avec les liaisons classiques. Le vice-président du Conseil national des transports a même déclaré à un grand hebdomadaire national que la réalisation du TGV-Est ferait reculer de dix à quinze ans la mise en œuvre d'autres lignes plus importantes; le sous-entendu est évident: il ne fallait pas l'envisager.

Dans ce contexte, monsieur le ministre, je vous demande tout d'abord quel crédit on doit apporter à ces diverses informations, et ensuite, quel est l'état de l'information du Gouvernement sur la possibilité réelle de concrétiser, notamment sur le plan financier, le dossier TGV-Est pour que les travaux commencent, comme vous vous y êtes engagé, dès le début de 1998.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, je vous le confirme, le processus se poursuit normalement. Les acquisitions foncières vont être engagées, puisque la déclaration d'utilité publique vient d'être prise.

Un dossier des engagements de l'État sera rendu public et sa mise en œuvre sera suivie, au niveau de chaque département, par un comité de suivi qui sera présidé par le préfet et qui comprendra des élus. Les études d'avant-projet détaillées vont bientôt faire l'objet d'un protocole entre l'État, les collectivités et la SNCF.

Bien évidemment - vous l'avez souligné - c'est le problème du financement qui se pose. Une actualisation des coûts et de la rentabilité du projet est nécessaire pour savoir exactement où nous allons. C'est pourquoi le Gouvernement vient de confier une mission d'expertise à l'inspection générale des finances et au conseil général des ponts-et-chaussées. Je compte sur cette étude pour permettre au Gouvernement d'arrêter le plan de financement de cette réalisation, dont les principaux partenaires sont l'État, les collectivités territoriales, l'Union européenne et le Grand-Duché de Luxembourg.

C'est un dossier qui sera difficile, il ne faut pas se le cacher.

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Alfred Muller.

M. Alfred Muller. Monsieur le ministre des transports, je tiens tout d'abord à vous donner acte des engagements tenus à propos de la publication dans les délais du décret d'utilité publique concernant la réalisation de la ligne TGV-Est. Cette publication préserve l'avenir de ce dossier prioritaire pour le désenclavement et le développement du grand Est et de Strasbourg comme capitale parlementaire européenne.

J'ai pris bonne note également des informations données la semaine dernière par Mme le secrétaire d'État en réponse à une question de notre collègue André Rossinot. Je ne vous interrogerai donc pas sur la suite des opérations qui sont envisagées dans l'instruction de ce dossier, même si les inquiétudes confirmées par Mme Idrac demeurent très vives concernant son aspect financier.

En revanche, je ne peux m'empêcher de relever la situation paradoxale dans laquelle des DUP interviennent. En effet, ces dernières semaines, diverses informations très alarmantes sur l'avenir même des programmes TGV dans notre pays ont fait l'objet d'un important battage médiatique.

Les responsables de très haut niveau de la politique des transports et du ministère des finances laissent entendre que les lignes TGV ne sont pas rentables et même que le principe de la très grande vitesse devrait être revu. On parle de solutions de remplacement, comme la pendulation, de connexions avec les liaisons classiques. Le vice-président du Conseil national des transports a même déclaré à un grand hebdomadaire national que la réalisation du TGV-Est ferait reculer de dix à quinze ans la mise en œuvre d'autres lignes plus importantes; le sous-entendu est évident: il ne fallait pas l'envisager.

Dans ce contexte, monsieur le ministre, je vous demande tout d'abord quel crédit on doit apporter à ces diverses informations, et ensuite, quel est l'état de l'information du Gouvernement sur la possibilité réelle de concrétiser, notamment sur le plan financier, le dossier TGV-Est pour que les travaux commencent, comme vous vous y êtes engagé, dès le début de 1998.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, je vous le confirme, le processus se poursuit normalement. Les acquisitions foncières vont être engagées, puisque la déclaration d'utilité publique vient d'être prise.

Un dossier des engagements de l'État sera rendu public et sa mise en œuvre sera suivie, au niveau de chaque département, par un comité de suivi qui sera présidé par le préfet et qui comprendra des élus. Les études d'avant-projet détaillées vont bientôt faire l'objet d'un protocole entre l'État, les collectivités et la SNCF.

Bien évidemment - vous l'avez souligné - c'est le problème du financement qui se pose. Une actualisation des coûts et de la rentabilité du projet est nécessaire pour savoir exactement où nous allons. C'est pourquoi le Gouvernement vient de confier une mission d'expertise à l'inspection générale des finances et au conseil général des ponts-et-chaussées. Je compte sur cette étude pour permettre au Gouvernement d'arrêter le plan de financement de cette réalisation, dont les principaux partenaires sont l'État, les collectivités territoriales, l'Union européenne et le Grand-Duché de Luxembourg.

C'est un dossier qui sera difficile, il ne faut pas se le cacher.

Données clés

Auteur : [M. Muller Alfred](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1636

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 1996, page 3234

Réponse publiée le : 22 mai 1996, page 3234

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 mai 1996